



## **FORMATION CONTINUE 2025**

### **VISIOCONFERENCE**

#### **DEONTOLOGIE**

#### **LE BATONNIER ET SES COMPETENCES**

**Lundi 16 juin  
De 17h00 à 19h00**

**Pascal SAINT-GENIEST**

Avocat  
Barreau de Toulouse  
Ancien Bâtonnier

**60€ la séance  
gratuit / - 2 ans**



**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de comprendre la fonction du bâtonnier ainsi que ses compétences et les enjeux et la pratique de la fonction.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

Introduction : Approche historique de la fonction du bâtonnier

**I. L'élection du bâtonnier**

- Electorat et éligibilité
- La campagne électorale
- L'élection
- La durée du mandat
- Le vice-bâtonnier

**II. Les pouvoirs administratifs et politiques du bâtonnier**

- Présidence du conseil de l'Ordre
- Administration de l'Ordre
- Représentation de l'Ordre
- Désignation des avocats commis d'office
- Contrôle de comptabilité
- Les conflits de pouvoirs : les barreaux, le conseil de l'Ordre, la CARPA, l'Ecole des avocats, les organismes techniques, le CNB...

**III. Les compétences du bâtonnier arbitre**

- Conciliation et arbitrage des litiges entre avocats
- Jugement des litiges prud'homaux concernant les avocats collaborateurs salariés
- Les contestations d'honoraires
- Traitement des réclamations des clients contre les avocats et des conflits entre avocats et magistrats
- Le bâtonnier et la déontologie : avis déontologiques, autorité de poursuite, procédure disciplinaire.
- Le bâtonnier et le secret professionnel

Conclusion : Le bâtonnier de demain

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.



**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA ([efa-toulouse.fr](http://efa-toulouse.fr)) leur attestation de présence.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)